

PUSSIGNY



LE JOURNAL 2012

Carte d'identité de Pussigny



Population :	197 habitants à la réévaluation de 2012
Superficie :	848 hectares
Altitude :	46 mètres
Situation géographique :	54 kilomètres au sud de Tours (50 minutes) échangeurs autoroutiers Ste Maure de Touraine 15 mn Gare SNCF de Port de Piles
Administration :	Arrondissement de Chinon Canton de Ste Maure de Touraine



mairie.pussigny@wanadoo.fr

Secrétaire de mairie :	Marina SIMONEAU
Employés communaux :	Serge SEMUR et Valérie GOURBILLON
Horaires d'ouverture de la mairie :	lundi de 15h à 17h30 mardi de 14h à 17h30 vendredi de 9h à 12h
Enseignement scolaire :	RPI
Ecole maternelle :	Nouâtre
Ecole primaire :	Maillé et Marcilly
Collège :	Patrick BAUDRY Nouâtre

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
St Jacques de Compostelle	3
Les délibérations	4
Fondation du patrimoine	7
Urbanisme	10
L G V	12
Les associations	14
Saison culturelle	18
Infos diverses	8, 9, 19
Les numéros utiles	20

Associations :	La chasse Le comité des fêtes Les Pussifolies Les Jardins de Pussigny
-----------------------	--

Les entreprises installées sur la commune :

M. BRUNET	taille de pierre - maçonnerie Site : brunetpussigny.blogspot.com
M. PELE	travaux agricoles
M. SAVATIER	diagnostic immobilier
Mme ARNAULT	ATOUT COURS-ATOUT LIVRES

LE MOT DU MAIRE

2011 n'a pas été une année facile, quel que soit le niveau, mondial, national ou communal. Les occasions de se laisser aller au pessimisme ne manquent pas ; nous attendons donc une nouvelle année plus stable et plus riche en événements heureux.

Notre projet de restauration du logement communal a pris du retard, les plans ont été révisés suite à un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France : maintenant nous attendons une possible aide compensatrice (« *fonds de solidarité territoriale* » pour les communes impactées par la LGV).

Le colombarium a été installé au fond du cimetière ; les travaux de finition se feront lorsque certaines tombes auront été relevées ; un programme de réaménagement du cimetière est établi sur plusieurs années.



L'aménagement du bout de la place est en cours de réalisation et la réfection du trottoir (de la mairie au carrefour de la rue des Bas-Jardins) est au programme, nous attendons l'entreprise !

Pour 2012, c'est **la rénovation du logement** com-

munal qui sera la priorité. Dans le domaine de la voirie, nous prévoyons, entre autres, la réparation de la partie goudronnée du Chemin du Port (*accès au terrain communal*).

Avec le logement communal nous entamerons certains **travaux d'accessibilité** ; à ce propos, le conseil municipal a pris la décision de :

transférer le bureau de vote à la salle des fêtes pour les élections de 2012,

- les présidentielles les **22 Avril et 06 Mai**
- puis les législatives les **10 et 17 Juin**.

Un rappel sera fait dans les boîtes aux lettres.

En 2012 doivent débuter les travaux de construction de la LGV mais auparavant, ce qui concerne l'aménagement foncier doit être réglé...

Déjà en 1144 d'après le cartulaire de l'abbaye de Noyers les échanges de terres se faisaient : « *Nous confions à la mémoire des gens une chose accomplie par les présents, qui est la suivante : les moines de Noyers avaient des terres à Pussigny en plusieurs endroits : à Séville, quatre séterées, à Varenne sur la Vienne, deux séterées en un lieu et trois minées en un autre lieu, à Courte Foi, une séterée, à Marzelle, une minée. Ces terres étaient très proches de celles de deux hommes de Pussigny, Benoît et Etienne, et pour cela leur étaient une gêne, mais eux aussi de leur côté avaient des terres à Sauvage, qui n'étaient pas moins une cause de nuisance et de gêne pour les moines. C'est pourquoi Jean, à cette époque prieur de Sauvage, et les hommes en question discutèrent entre eux pour savoir comment les terres pouvaient être échangées, et ceux-ci, à savoir Benoît et Etienne s'en allèrent trouver leurs seigneurs ; Aimery de Narbonne et Maurice, son fils, Aimery, fils d'Yves et Pierre de Simon, dont ils tenaient ces terres ; ils parlè-*

Moulin Berteau



rent avec eux et suggérèrent cet échange. De son côté, Jean, prieur de Sauvage, ne conseillait pas moins cet échange à l'abbé Bernier et aux moines....

Quand ils eurent vu ces terres et que l'échange proposé leur eu paru juste.... ils firent et confirmèrent un échange amiable de chaque partie et sans aucune restriction. » (charte DXLV)

Quelle belle sagesse !

Souhaitons que les Pussinois de l'an 3000 nous trouvent aussi sages que nos ancêtres du XIIème siècle !

(Séterée, minée : unités de mesures de surface du Moyen-Age)

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2012 .

Dominique Brunet



Après les légumes cuits et épluchés en 2010, ce sont des pêches au sirop qui sont arrivées à la station d'épuration cet été ; un léger retour de carottes a été constaté à l'automne.

A quand le fromage ?

Affaire à suivre...

LES BRILLONS - St JACQUES DE COMPOSTELLE

« Quand j'ai fait le choix, il y a un an et demi, d'aller à Saint-Jacques à vélo plutôt qu'à pied, il y avait plusieurs raisons. D'abord, je n'aime pas beaucoup marcher... Ensuite, j'aime bien cette idée de vitesse (relative soit !) du vélo. Ajoutons que, bien qu'enseignante, mes vacances n'auraient pas été assez longues pour atteindre Saint-Jacques à pied. Et surtout, je me disais que le vent sur le visage à vélo, c'est plus rafraîchissant qu'à pied, que l'on sent davantage l'air...



Pour le vent, je dirais, c'est bon, j'ai senti. Il a soufflé toute la journée... »

(Extrait de mon journal de bord)

Les Brillons (Marcilly !) - Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) : 25 jours à vélo et en solitaire pour parcourir 1450 km sur des routes tantôt trop plates, tantôt trop montagneuses, rythmés par des rencontres étonnantes, des paysages magnifiques et des petites galères qui font sourire après coup ...

Si vous voulez en savoir un peu plus, je vous donne rendez-vous le **jeudi 8 mars** à 20h00 à la **salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne** pour une présentation sans prétention, où le mot d'ordre sera « convivialité ».

Laurence CHAVIGNY



La Caudière

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2011 :

- Approbation de la modification des statuts du SIEIL (statuts + adhésion Châtillon sur Indre)
- Soutien au Regroupement Pédagogique Intercommunal pour 2011/2012 (S'oppose énergiquement à la fermeture d'une classe)
- Soutien au maintien des escadrons de gendarmerie
- Attribution de subventions (Pussifolies : 200 € ; Comice agricole Chinon : 20 € ; FLES : 20 €)
- Acceptation des devis pour l'aménagement cimetière de MUNIER SAS à Lerrain (88) pour 9 620.94 € HT
- Demande de subventions pour le logement communal auprès de l'Etat (PALLULOS) et de la Région (Cœur de village)
- Demande de subventions pour la mise aux normes de la mairie et de l'accessibilité auprès de l'Etat (DETR)

Séance du 21 mars 2011 :

- Demande d'un audit énergétique de l'éclairage public par le SIEIL
- Attribution de subvention (Jardin de Pussigny : 200 €)

Séance du 14 avril 2011 :

- Augmentation de 1% les trois taxes directes locales, à savoir :
 - Taxe habitation : 8.86 %
 - Foncier bâti : 13.49 %
 - Foncier non bâti : 37.76 %
- Approbation Compte Administratif 2010
 - Commune (excédent de fonctionnement : 16 454.28 € ; déficit d'investissement : 8 168 €)
 - Assainissement (excédent de fonctionnement : 10 609.11 € ; déficit d'investissement : 3 843.27 €)
- Affectation des résultats
 - Commune (Compte 1068 - besoin de financement investissement : 38 800 € ;
Compte 002 - excédent reporté fonctionnement : 121 654.28 €)
 - Assainissement (Compte 1068 - besoin de financement investissement : 6 103.27 € ;
Compte 002 - excédent reporté fonctionnement : 4 505.84 €)
- Vote du Budget Primitif
 - Commune (s'équilibrant en recettes et en dépenses :
Fonctionnement 250 537 € et Investissement 472 929 €)
 - Assainissement (s'équilibrant en recettes et en dépenses :
Fonctionnement 22 596 € et Investissement 20 979 €)
- Approbation des Comptes de Gestion 2010



Séance du 31 mai 2011 :

- Attribution subvention (Comité de fêtes : 580 €)
- Approbation du rapport annuel 2010 du SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration de PUSSIGNY
- Approbation de la modification des statuts du SATESE 37 (Statut + Adhésion commune de Morand, du Conseil Général 37)
- Acceptation du devis pour l'aménagement du trottoir « Rue de la Mairie » de l'entreprise THIBAUT Pascal pour un montant de 2 687 € HT.

Séance du 17 juin 2011 :



- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
(Titulaire : DUBOIS Alain ; Suppléants : BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, GOURBILLON Jean-François)
- Virement de crédits sur le budget communal de 2 000 € dû à une erreur d'imputation

- Réforme Territoriale :
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (Pas de regroupement de communauté de communes de Ste Maure, Ile Bouchard et Richelieu ; maintien du SIAEP de la Source de la crosse et du SIEPVV ; Pas d'intégration immédiate de la compétence assainissement dans les compétences de la Communauté de communes ; Soutient le Conseil Communautaire)

Séance du 28 juin 2011 :

- Attribution de subvention (Association de chasse : 100 €)
- Avis favorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Val de Vienne

Séance du 20 juillet 2011 :

- Virement de crédits sur le budget communal de 250 € dû au remplacement imprévu de l'écran de l'ordinateur
- Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du SMICTOM du Chinonais
- Avis favorable sur le projet SAGE Vienne révisé
- Adoption du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
- Acceptation d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Ste Maure pour l'acquisition de petits matériels pour la mise en œuvre de la mise en accessibilité



Séance du 20 septembre 2011 :

- Virement de crédits sur le budget communal de 350 € dû à la restitution du dépôt de garantie « 2, Chemin de Salvart »
- Virement de crédits sur le budget assainissement de 280 € dû aux taux révisés des emprunts
- Acceptation du devis pour la réfection de la voirie à « Sauvage » et « Petit Bois Simon » de l'entreprise BELLIN à Lusignan (86) pour un montant de 8 718 € HT
- Tarifs concessions funéraires :

Durée	Concession au sol	Columbarium	Cavurne
50 ans	91.46 €	800.00 €	60.00€
30 ans	68.60 €	480.00€	45.00€
15 ans	45.73 €	240.00€	30.00€
Divers : Taxe de dispersion (gravure) 150.00 €			

Séance du 26 octobre 2011 :

- Avis réservé sur l'enquête publique « Loi sur l'eau » - LGV :
 - ⇒ Demande l'établissement d'un constat en amont des travaux,
 - ⇒ Demande un réaménagement du pont sur la RD au bas de « Sauvage » pour une meilleure gestion de l'eau
 - ⇒ Demande la révision et un réaménagement du bassin d'orage au niveau de l'autoroute
 - ⇒ Demande une collaboration LISEA/COFIROUTE
- Institution de la Taxe d'Aménagement (TA) au taux de 1% sur le territoire de la Commune
- Acceptation du devis pour l'aménagement du bout de la place de l'entreprise Brunet pour un montant de 5 253 € HT.
- Emet un vœu de soutien au CNFPT pour le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation pour la formation professionnelle des agents.

Séance du 14 décembre 2011 :

- Transformation du poste d'adjoint technique contractuel (17h30) en statutaire
- Aide financière au Collège de Nouâtre pour l'organisation de projets pédagogiques (60€)
- Révision de tarifs de location salle
- Avis favorable sur le projet d'aménagement foncier (périmètre en exclusion d'emprise)

Tarifs de location de la salle des fêtes :

	Week-end		Vin d'honneur	1/2 journée
	<u>Personnes de la Commune</u>	<u>hors commune</u>	<u>tout le monde</u>	<u>tout le monde</u>
Loc. d'été (01.05 / 31.10) :	80 €	100 €	30 €	50 €
Loc. d'hiver (01.11 / 30.04) :	100 €	120 €	45 €	65 €

Demande d'une caution de 230 € à la réservation



DU
PATRIMOINE

61, rue du Murier 37 540 St Cyr sur Loire

Pour tous renseignements contacter Mr Jacques Guionnet responsable de votre secteur.

Tél : 06.23.86.02.01 Courriel : jguionnet@wanadoo.fr

La fondation du Patrimoine au carrefour du public et du privé.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, à reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villages.

Ce patrimoine de proximité n'étant pas le plus souvent protégé par l'état, sa sauvegarde est la responsabilité de tous.

Les fondateurs :

AXA -Bellon SA(Sodexo) -Crédit Agricole S.A. - Danone -Devanlay - Fédération Française du Bâtiment -Fimalac SA -Fondation électricité de France -Indreco - L'Oréal - Michelin -Shell - Fondation Mansart - Vivendi.

Que peut vous apporter La Fondation du Patrimoine :

Pour le particulier :

Une aide permettant de restaurer un édifice, un mur de clôture, un porche, un vieux puits.... ayant un caractère architectural ancien. Pour un bâtiment on prendra en compte les façades, la charpente, la couverture et les menuiseries extérieures.

Les aides :

Avant de débiter les travaux, le propriétaire devra constituer un dossier.

Le dossier sera transmis à la Fondation pour examen. S'il est accepté le propriétaire pourra défiscaliser 50% du montant des travaux subventionnables (maçonnerie, charpente, couverture, menuiseries extérieures) et toucher une subvention de 1% pour le bâti habitable et 5% pour le non habitable. (grange, loge de vigne, mur de clôture....).

Exemple : Si 100 000 € de travaux , 50% sont défiscalisables soit 50 000 € du revenu global imposable.

Si vous obtenez 20 % de subventions diverses vous pourrez défiscaliser 100 % des travaux.

Lorsque la restauration sera terminée un label sera attribué, le logo du patrimoine sera posé sur l'édifice restauré.

Les propriétaires payants des impôts jusqu' a 1300 € :

pour les bâtiments habitables, ils auront une subvention de 15 % du montant des travaux avec un forfait de 5000 Euros.

Pour les bâtiments non habitables, (Granges, Loges de vigne, murs de clôture.....)

la subvention sera de 30 % avec un forfait de 5000 Euros.

Pour toute la France de 2000 à 2010 en quelques chiffres

Nombre de Labels octroyé : 9691 en 2010.

Montant total des travaux : 975 500 000 € en 2010.

Nombre d'emplois créés ou maintenus (source INSEE) en 2010 : 5432

Montant des dons reçus : 12 902 000 €



Le Bois Rond



DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES 2 ANS !

En effet, à partir de **50 ans**, les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal, doivent faire partie de nos habitudes et seront renouvelés **tous les 2 ans**.

En Indre et Loire, c'est le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (**CCDC**) qui vous invite tous les 2 ans à réaliser une mammographie, pour le dépistage organisé du cancer du sein et un test Hemocult II®, pour le dépistage organisé du cancer colorectal.

Ces examens sont pris en charge à **100%** par l'assurance maladie.

A.S.E.P.T

Association Services Emplois Pour Tous

77 avenue du Général de Gaulle

Les Passerelles

37800 Ste Maure de Touraine

Tel : 02 47 65 67 50 - Fax : 02 47 65 54 30

E-mail : asept.saintemaure@orange.fr

Du lundi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Permanence à La Maison des Services

Locaux de la CCB 14 route de Chinon 37220

Panzoult

Tel : 06 33 64 58 70

Les lundis après-midi 14 h à 17 h

L'A.S.E.P.T. a pour vocation :

de mettre à disposition de **particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, d'associations, d'agriculteurs, des personnes en recherche d'emploi, motivées**, afin de faciliter leur retour à l'emploi. d'assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement des **salariés** mis à disposition, en vue de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Un simple appel téléphonique suffit pour nous passer commande... Et une réponse est assurée sous 48 heures !

Ainsi, l'A.S.E.P.T., en sa qualité d'employeur, **assure toutes les formalités administratives**

liées à l'exercice des contrats (déclaration du salarié, fiche de paie, contrats...).

Les services proposés sont :

- Travaux ménagers
- Repassage
- Petits travaux de couture
- Nettoyage de locaux
- Préparation des repas
- Petits déménagements
- Travaux de jardinage



- Manutention
- Garde d'enfants + 3 ans
- Surveillance habitation
- Aide à la peinture
- Aide à la tapisserie
- Aide à la maçonnerie etc.

Des avantages économiques sont accordés dans le cadre des **emplois familiaux**.

En contactant l'A.S.E.P.T., vous effectuez un **geste citoyen**, en permettant à un demandeur d'emploi de retrouver une activité rémunérée, une dignité, des droits et des liens sociaux.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 02 47 65 67 50.

Secrétaire chargée d'accueil : Sylvie POTIER

Conseillère en Insertion Professionnelle :

Nathalie RAPICAULT

Moulin Berteau



LA ROUE TOURANGELLE



Le Dimanche 20 Mars, une bonne centaine de cyclistes a traversé la commune. Les coureurs ont gravi sans peine le coteau St Clair !



LES VIEUX TRACTEURS



Lors de leur sortie annuelle les vieux tracteurs et leurs chauffeurs ont décidé de s'arrêter à Pussigny.



La rue des Bas-Jardins et les toiles grand format les ont accueillis avec plaisir.



RAPPEL station épuration



La station d'épuration présente actuellement quelques petits dysfonctionnements. Nous vous rappelons que le réseau est conçu pour évacuer les eaux usées uniquement : LV, LL, évier et salle de bain. L'employé communal retire toujours des lingettes (de ménage, de toilette ...) Elles colmatent le système et altèrent le bon fonctionnement.

SOYONS RESPONSABLES.

Merci de votre compréhension.



La Caudière

URBANISME



Acceptons nous que des automobilistes ne respectent le code de la route ?

Bien évidemment, non !

En matière d'urbanisme, il existe aussi des règles, d'abord pour le respect simple de la loi. Elle existe, elle guide notre société, même si quelquefois elle est contestée, elle est aussi bien utile pour permettre aux citoyens de vivre en bonne harmonie.

Dans le domaine de l'urbanisme, il est de la responsabilité du Maire de la faire appliquer. En cas de recours d'un tiers, sa responsabilité peut être directement engagée. Tous travaux entrepris sans autorisation préalable encourent le risque d'une démolition et d'une remise en conformité.

Un des principes qui guident les règles d'urbanisme est le respect du paysage suivant des critères qui relèvent de l'appréciation de professionnels mais aussi du bon sens. Chacun ne peut pas faire ce qu'il veut car s'il est propriétaire de son habitation, le paysage appartient à tous. Cela est quelquefois difficile à expliquer mais ce qui contribue à préserver la qualité de ces paysages de Touraine héritée de nos aïeux.

Si vous habitez dans le périmètre de protection des monuments historiques (le bourg), vous devez absolument demander une autorisation avant de changer la couleur de vos volets, portes ou fenêtres.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser directement au :

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE (Bâtiments de France)

36 rue de Clocheville

37000 TOURS

Tél : 02 47 31 03 06

Domaines d'activités du service de l'urbanisme

- Permis de construire, obligatoire pour une construction sur terrain nu, toute construction ou extension supérieure à 20 m² sur un terrain déjà bâti, des travaux sur une construction déjà existante ayant pour effet un changement d'affectation de locaux (ex : transformation d'un garage en chambre).
- Déclaration préalable (ravalement de façade, peinture des volets, pose de châssis ouvrant, clôture, construction ou extension de moins de 20 m², construction de piscine...)
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Installation et travaux divers avec occupation de l'espace public
- Certificat d'urbanisme
- Note de renseignements d'urbanisme
- Consultation du cadastre



Quels imprimés pour quels travaux ?

TRAVAUX ENVISAGES	AUTORISATION A DEMANDER	
	Déclaration préalable	Permis de construire
Abri de jardin Agrandissement d'une construction Terrasse - Véranda Garage (<i>construction</i>) Aménagements intérieurs dans une construction	surface créée entre 2 m ² et moins de 20 m ²	surface créée de + de 20 m ²
Changement de destination d'un bâtiment (<i>ex : transformation d'un commerce en habitation</i>)	même s'il n'y a pas de travaux	si modification de la façade ou des structures porteuses
Combles (<i>aménagements sans modification de l'aspect extérieur</i>)	Aucune formalité pour surface inférieur à 10 m2	
	surface supérieure à 10 m2	
Combles (<i>aménagements avec modification de l'aspect extérieur</i>)	oui	
Clôture (<i>mur, grillage, haies, palissades</i>)		
Création d'ouverture (<i>modification de portes, nouvelles fenêtres. . .</i>)		
Panneaux solaires		
Ravalement		
Piscine extérieure	Aucune formalité pour surface du bassin inférieur à 10 m2	
	surface de 10 m ² à 100 m ² pour un bassin découvert	création bassin + de 100 m ²
Surélévation	s'il n'y a pas création ou agrandissement d'ouverture	création ou agrandissement d' ouverture



LA CHASSE

Le syndicat de chasse remercie chaleureusement les propriétaires pour que les chasseurs puissent exercer leur passion. Après le passage de l'A10 la construction de la LGV va encore diviser le territoire . . . nous ne pouvons que subir !

Chaque année plusieurs journées de chasse sont organisées au profit des propriétaires non chasseurs.

Nous remercions également la commune pour la subvention qu'elle nous accorde.

A l'approche du Nouvel An nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

Bien amicalement - Le syndicat



Sauvage

LGV SEA

Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique



03 novembre 2009 - 09 novembre 2011

Deux années de réunion en tout genre, d'enquêtes publiques . . . ont été nécessaires pour revenir à la case départ !

Forts de l'expérience de l'autoroute A10, les membres de la CIAF (*Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier*) considéraient utopique d'émettre un avis sur un projet aussi peu affiné.

Monsieur Maillauchaud , représentant le Conseil Général expliqua que ces deux infrastructures étaient complètement différentes et que l'étude primaire qui nous était présentée n'était certes pas définitive mais qu'elle était très proche de la réalité. Sur ces propos tout en restant sceptique, la CIAF opta donc pour un aménagement avec inclusion d'emprise. Il s'avère que nos réticences étaient fondées ; il est impossible aujourd'hui de réaliser un tel aménagement, l'étude initiale était erronée.

C'est donc avec impuissance que les élus de la CIAF en septembre 2011 ont dû se résigner à voter en faveur d'un aménagement foncier avec exclusion d'emprise, afin de soutenir au mieux les propriétaires et exploitants se trouvant sous l'emprise de la LGV .

Après ce vote il nous a été demandé de définir un périmètre :

- cet aménagement ne faisant plus l'objet de solidarité,
- la commune ne disposant pas de réserve foncière négociable,

j'aurais souhaité que ce périmètre s'arrête aux limites de l'autoroute A10 .

Je pense que COSEA s'est fixé un budget à moindre coût pour cet aménagement foncier, et qu'il aurait été souhaitable d'en restreindre la surface pour se concentrer au mieux à la reconstitution des propriétés impactées par la LGV ; cette proposition n'a pas fait l'unanimité.

Après des échanges de points de vue courtois mais néanmoins animés nous avons trouvé un compromis pour le choix d'un périmètre que nous avons défendu ensemble et validé définitivement lors de la réunion de la CIAF du 9 novembre 2011.

Le plan ci-contre vous présente le périmètre retenu concernant la commune de Pussigny.

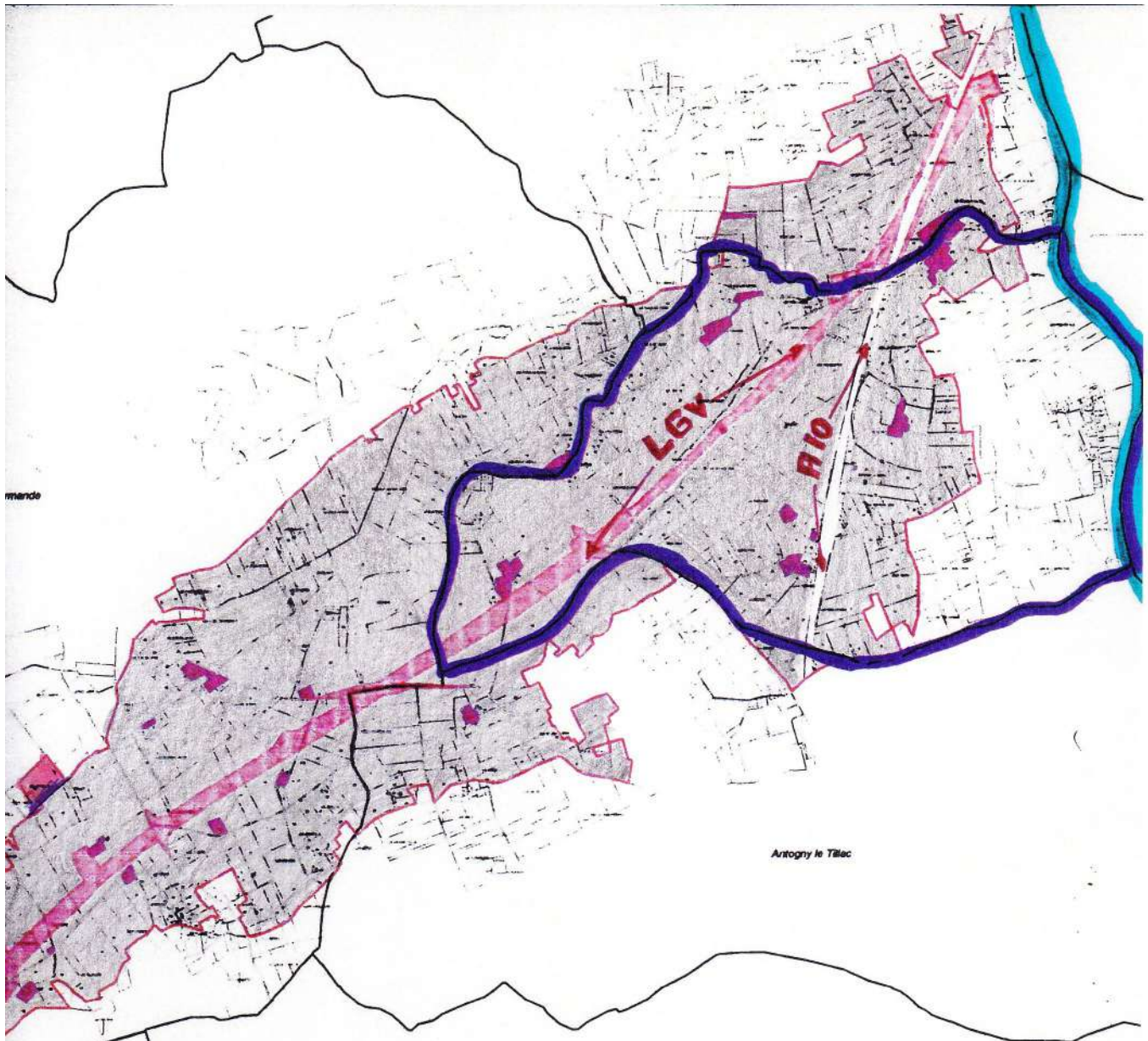
La prochaine étape de cet aménagement est basée sur un pré-classement des valeurs des terres selon leurs catégories, (prévision de débats animés)

La commune suivra ces débats, en veillant aux intérêts de tous, elle doit aussi veiller au respect des engagements de l'état. (*rétablissement de voiries, aménagements paysagers ...*)

Je continuerai donc au nom du conseil municipal de défendre au mieux les intérêts de la commune, en tenant compte des observations de chacun pour en faire la synthèse et en définir les priorités.

Alain Dubois





Ce plan permet de mieux comprendre l'impact de la LGV sur notre territoire, il permettra sûrement pour les nouveaux habitants de découvrir le contour géographique de notre commune

-  Rivière
-  Limite de la Commune
-  partie foncée (Périmètre d'aménagement foncier retenu)



Château d'eau

LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS

La commune de Pussigny ne compte pas moins de quatre associations, qui par leurs actions apportent énormément à la vie communale.

Le Comité des fêtes : organise des manifestations qui animent tout au long de l'année la vie de notre village et lui donne une convivialité et un dynamisme enviés de nos voisins.

Le syndicat de chasse : plus discret, mais aussi très important, il contribue par son action à l'équilibre de la faune et de la flore sur notre territoire, par le semis de jachères fleuries, par le comptage du gibier et de son prélèvement ciblé. Avec l'organisation de battues il assure la régulation et l'équilibre des animaux dit nuisibles (blaireaux, renards . . .)

Les Jardins de Pussigny : depuis quelques années, en accord avec la commune, l'association assure les semis, les plantations et l'entretien des parterres et massifs du village et des hameaux.

Comme tout le monde le sait, jardiner demande de la passion mais aussi un effort constant pour maintenir la bonne santé des plantes.

La commune remercie chaleureusement tous les bénévoles qui par leur travail et leur imagination nous concoctent des massifs riches en couleurs et donnent à notre village un climat agréable et accueillant.

Les Pussifolies : cette association a apporté au village une autre dimension, en faisant entrer l'art dans le quotidien, elle a fait connaître plus largement Pussigny.

Elle a aussi permis à bon nombre de personnes, de découvrir les talents très différents mais néanmoins incontestables des artistes qui se produisent lors de la manifestation organisée annuellement.

Que l'on aime ou non, personne ne reste indifférent ou insensible à cet espace culturel où la richesse pour chacun (*amateur*) est d'en faire sa propre interprétation.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal remercie sincèrement tous les bénévoles qui oeuvrent toute l'année au sein de leur association respective et les encourage à poursuivre leurs actions en leur souhaitant tous ses vœux et une bonne année 2012.

Le conseil municipal

LES JARDINS DE PUSSIGNY

L'association essaie d'apporter un peu de gaieté en fleurissant le village qui mériterait un peu plus d'attention du point de vue esthétique. Un village sans fleurs serait un village morne !

C'est pourquoi, les membres actifs se mobilisent depuis 2008, afin que la commune revive et soit plus attrayante au vu des passants ; cependant, une association manquera toujours de moyens : financiers et humains ; pour lesquels toutes les bonnes volontés

seront toujours les bienvenues sur le terrain.

Sachez que les petits ruisseaux forment les grandes rivières !!!

Nous remercions toutes les personnes qui participent aux opérations déjà mises en œuvre et dont le résultat est le fruit de leur générosité...

Toute l'équipe et moi-même nous vous souhaitons une bonne année pour 2012 !

La présidente, Maryse Lamirault

*La Vienne
et ses reflets*



LE COMITÉ DES FÊTES

Depuis 2006, le Comité des Fêtes poursuit toujours ses actions pour animer le village et permettre aux gens de se connaître mieux, de se rencontrer autour d'une table et d'échanger des moments de convivialité.

Les dates sont maintenant entrées dans les mœurs et nous tenons à les respecter afin que les habitants s'habituent aux fêtes organisées par nos soins.

Les manifestations payantes servent à récolter des fonds pour ensuite offrir aux villageois le bénéfice lors des fêtes de fin d'année, sous forme de tombola offerte et d'un spectacle.

Voici le détail des fêtes de l'année 2011 qui a été marquée par 2 manifestations annulées, en raison d'événements douloureux :

la brocante : elle n'a pas eu lieu, suite à une décision collective et humaine !

le concours de pétanque : pas de concours non plus cette année, pour les mêmes raisons.

le repas en plein air : une bonne après-midi, passée en plein air, à déguster les produits régionaux : le melon au Porto, les jambons qui rôtissaient depuis l'aube, les lentilles du pays, le célèbre fromage de chèvre et une bonne tartelette pâtissière !

Pour animer le repas, le tirage de 5 bourriches a récompensé les gagnants...

la randonnée pédestre et vtt : deux circuits pédestres de 8 km et 16 km, puis trois circuits VTT de 24 / 35 et 48 km étaient prévus avec deux ravitaillements pour rafraîchir nos participants : 40 marcheurs et 54 vététistes ont découvert la région, sous une pluie battante, qui ne les a pas arrêtés pour autant !

Comme d'habitude, la matinée s'est terminée par un vin d'honneur à la ferme du Bois Rond, afin de déguster les délicieux fromages de chèvre de Marie-Thérèse et Dominique Guillet : merci à eux pour leur accueil chaleureux.

la soirée automnale : moins de monde cette

année, mais toujours dans la joie et la convivialité avec des chanteurs, joueurs d'harmonica et conteurs d'histoires qui ont animé cette soirée. Pour l'occasion, un bon couscous préparé par Gar'gamelle, traiteur de Marigny Marmande, qui nous régale tous les ans.

Une tombola gratuite était proposée grâce aux cartes achetées, pour récompenser nos amis fidèles au rendez-vous.

l'arbre de Noël : un vrai succès cette année, puisque nous avons accueilli 22 enfants de la commune sur 29, âgés de 12 mois à 12 ans : c'est avec enchantement qu'ils se sont rassemblés dans la salle des fêtes, pour assister à un spectacle organisé par les membres du Comité, à l'occasion du 5^{ème} arbre de Noël, le 3 décembre au soir. Ce fut une soirée appréciée de tous, petits et grands, animée par les Galoches de Farfadet de Sepmes : sous les yeux émerveillés des enfants, la magie du conte était par-



tagée grâce à l'apparition de Mirabelle, la gentille sorcière avec son lapin « Sapristi » qui exauce les vœux en compagnie de Pierre, le comédien chanteur. Les enfants ont été ravis de participer à cette histoire, au son de la guitare, avec divers instruments de musique, sous le regard enthousiasmé de leurs parents. Longuement attendu, le Père Noël est enfin arrivé sous la brume, la hotte remplie de cadeaux.

Un rafraîchissement avec quelques friandises a clôturé cette belle soirée pour les enfants, transportés au royaume des rêves avant les fêtes de fin d'année.



Sauvage

Nous tenons à signaler que le Comité des Fêtes demande beaucoup de disponibilité, de dynamisme et de bonne volonté !

Remerciements : Nous tenons à remercier les habitants de Pussigny qui participent de plus en plus aux fêtes proposées et c'est un plaisir de les recevoir.

Nous remercions également tous les bénévoles qui ont bien voulu nous aider lorsque nous en avons besoin.

De même, nous remercions la Municipalité qui met à disposition les locaux et terrains du domaine public et qui nous octroie une subvention que nous utilisons pour l'arbre de Noël, utilisée à bon escient, pour le spectacle.

Merci aussi aux propriétaires qui nous prêtent leur terrain privé pour le bon déroulement de nos fêtes.

Projets pour 2012 : un calendrier vous sera remis en début d'année prochaine afin de ne pas oublier nos manifestations, en espérant que vous serez toujours aussi nombreux à nous prouver votre enthousiasme ...

La Présidente, Sandra ARNAULT et son équipe.

Les nouveaux membres du Comité des Fêtes pour l'année 2012 :

Présidente : Sandra Arnault

Vice-Président : Serge Welitz

Second Vice-Président : François Brunet

Trésorière : Maryse Lamirault

Trésorier adjoint : Jean-Jacques Eliot

Secrétaire : Annick Brunet

Secrétaire adjoint : Franck Arnault

Pierre Lamirault

LES PUSSIFOLIES

Si en 2010 12 artistes avaient participé au concours du grand format, en 2011, 19 peintres ont réalisé dans la journée, devant le public des œuvres de 4x2m, qu'on a pu admirer jusqu'au 30 Septembre.



La Nouvelle République, TV Tours, France Bleue Touraine ont suivi la manifestation avec beaucoup d'intérêt et 20 artistes ont déjà établi une pré-inscription pour 2012.



La Robinière



LES PUSSIFOLIES



Les œuvres des années précédentes retrouvent une nouvelle vie : 2 toiles ont animé le château de Sainte Maure de Touraine pendant l'été, une autre a servi de décor à la fête de la



Saint-Coin à Nouâtre (ouverture de la saison culturelle) et ce sont 10 œuvres qui vont égayer les couloirs du service oncologie du CHRU Bretonneau durant plusieurs mois.



En Septembre, trois artistes ont proposé des séquences pédagogiques autour des œuvres grand format aux élèves de la classe de CM1 de Marcilly sur Vienne.

Pussigny est peut-être la plus petite commune du canton de Sainte-Maure mais elle se fait connaître !

Pour 2012

il nous faut composer avec les élections législatives, le concours se déroulera donc le **samedi 09 juin**.

Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas et rejoignez-nous ; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Merci aux propriétaires des murs, supports des Grands Formats et aux propriétaires des terrains mis à disposition pour le parking.

Site : lespussifolies.blogspot.com



Un autre week-end à retenir :

le **10 Mars à 20h 30** concert gratuit en l'église de Pussigny avec le groupe vocal AD LIBITUM et les **10 et 11 mars** expo de peinture au bistrot (*Mathieu AVOLIO*) .



Vangault

SAISON CULTURELLE 2012

Samedi 28 janvier - 20h30

Pôle culturel à Antigny le Tillac

Madame Raymonde, chanson cabaret

Denis d'Arcangelo et son accordéoniste Sébastien Mesnil vous emmèneront dans l'univers parisien de la chanson réaliste, avec un tour de chant populaire des plus grands noms qui ont marqué cette époque.

Mercredi 8 février - 17h

Salle Patrice Leconte à Ste-Maure de Touraine

Bottes de prince et bigoudis, par Annabelle Sergeant, Conte

Une histoire complètement déjantée du conte de Blanche-Neige, revisité.

A partir de 7 ans

Vendredi 17 février - 20h30

Salle Patrice Leconte à Ste-Maure de Touraine

De Profundis, par le théâtre de l'Ours, théâtre

Une occasion de découvrir un texte méconnu de l'œuvre d'Oscar Wilde, empreint d'une grande humanité et d'une sensibilité à fleur de peau.

Mercredi 7 mars - 17h

Salle Patrice Leconte à Ste-Maure de Touraine

Chansons pour les petites oreilles, avec Elise Caron, chanson

Accompagnée de Michel Musseau à la scie musicale et au piano jouet, ainsi que de Christine Chazelle au piano, Elise Caron embarque les enfants dans des histoires pleines de malice...le tout en mélangeant modernité, art lyrique et comptines sans oublier la bonne humeur !

A partir de 4 ans

Samedi 17 mars - 20h30

Salle des fêtes Ida de l'Aigle à Noyant de Touraine

Soirée chanson

Une soirée placée sous le signe de la découverte avec l'artiste Mesparrow, univers plutôt pop folk, et le duo Lili Cros et Thierry Chazelle, chanson française.

Samedi 14 avril - 20h30

Salle des Lisses à Sainte-Catherine de Fierbois

Parce qu'on va pas lâcher, **danse et percussions corporelles**

De Hassan Razak et Mourad Bouhlali, Cie Onstap

Laissez-vous surprendre par ces 2 artistes avignonnais qui mêlent subtilement la danse, le slam et le théâtre, en utilisant leur corps comme instrument.

Stage d'initiation aux percussions corporelles le 14/04 de 14h à 16h, gratuit sur inscription.

Sculptures sonores, Philémoi, exposition sonore interactive

Exposition musicale interactive dans laquelle le geste de l'homme devient indispensable pour donner vie à ces sculptures sonores...

Salle d'exposition aux Passerelles,
à Sainte-Maure de Touraine

Mercredi 18 avril et Samedi 21 avril / Visite de l'exposition de **10h à 17h** et atelier pédagogique de sculptures de sons dès 4 ans de **14h à 15h le mercredi** et concert musical à **17h le samedi 21/04**

Samedi 12 mai - 20h30

Eglise de Neuil

Quatuor à cordes, musique classique

Les musiciens de l'Orchestre des Pays de la Loire se retrouvent en quatuor pour interpréter un programme plus que fort : *La Jeune fille et la mort* de Schubert et *Le Quatuor Américain* de Dvorak.

Vendredi 1^{er} juin - 20h30

Pôle culturel à Antigny le Tillac

Ca m'empêche pas de dormir...mais quand même !, théâtre de la Jeune Plume

Une occasion pour vous de découvrir la dernière création de Clarisse Léon, que beaucoup d'entre vous ont déjà vus dans ses précédents spectacles (*Les loges de la vigne*, *De mères en filles*, etc.).

Pour tous ces spectacles, il est **vivement recommandé de réserver votre place**, en nous contactant au 02.47.65.34.39 ou par mail à culture@cc-saintemauredetouraine.fr

*Chemin de la
rivière*



COMMENT SE PROTEGER CONTRE LES AGRESSIONS

Apprendre les bons réflexes et ne pas céder à la panique :

Ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre vie est bien plus précieuse que vos biens.

Au domicile :

- Conservez votre porte soigneusement fermée à clé,
- Munissez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas, N'ouvrez jamais à un inconnu si vous êtes seul(e),
- Ne laissez jamais votre clé sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres,
- En cas de démarchage à votre domicile, exigez la carte professionnelle, que ce soit une société privée ou une administration, avant de le faire pénétrer chez vous,

Dans la rue :

- Placez votre argent dans les poches intérieures de vos vêtements,
- Privilégiez les paiements en chèques bancaires ou postaux,
- Soyez discret si vous devez encaisser de l'argent.
- Si vous le pouvez, faites vous accompagner,
- Si vous circulez à pied, évitez de marcher sur le bord du trottoir afin d'éviter de vous faire dérober votre sac à main,

LE BON REFLEXE - Téléphone n° 17

ETAT CIVIL

DÉCÈS :

Jean-Jacques BOURGUIGNON le 19 janvier à Pussigny
 Thomas ELIOT le 13 mars à Ports sur Vienne
 Reine BARETTI Le 13 juin à Châtellerault
 Bernard GUERIN Bernard le 9 octobre à Pussigny

NAISSANCE :

Lise SAVATIER le 9 janvier à Châtellerault



MARIAGE : le 26 novembre

Karima ATMANIA et Gaël BLANCHARD

Bienvenue aux nouveaux habitants de PUSSIGNY



Aurélie FRELAN

Magalie BONZON - Stéphane GANDOIN et
 leurs enfants : Alexia, Alban, Mélodie

Sonia ODINK et Jérôme GHISLAIN

Marie-Laure, Frédéric JOUBERT et

leurs enfants : Laure-Anne, Pierre, Louise

Angélique MILLET - Cyril MICHEL et

leurs enfants : Enzo, Samuel

Thomas PAGEAULT

Gwendoline DUVAL et Aurélien PETIBON

Martine SECHET et Franck GAUDIN

REMERCIEMENTS



Le Conseil Municipal tient à remercier tout particulièrement les personnes hors conseil qui ont participé à la réalisation de ce journal. Quel que soit le domaine, rédaction d'article, mise en

page ou correction, la tâche est tout aussi difficile.

Vous avez quelques mois pour vous exercer pour le prochain numéro.

A vos plumes Merci d'avance.



*Chemin de
Longeville*

Les numéros utiles

GENDARMERIE

Ste Maure 02 47 72 35 60

POMPIERS

18

SAMU

15

EDF

Accueil 0810 080 333

Dépannage 0810 333 037

EAU

SIAEP La CROSSE 02 47 59 74 98

CULTE

messe à 9h45

2^{ème} dimanche de chaque mois

Agence postale communale



4 rue de la Cheuvretterie
Les Ormes 05 49 85 60 96

Magalie Dausset
vous accueille du
lundi au samedi de 9h30 à 12h

MEDECINS

ARQUEZ - La Celle 02 47 65 00 34

POUJOL - Les Ormes 05 49 85 61 09

KLING - Nouâtre 02 47 65 27 32

PHARMACIES

LE TROADEC - La Celle 02 47 65 03 98

MILLET - Nouâtre 02 47 65 20 28

GODARD - Les Ormes 05 43 85 60 66

KINESITHERAPEUTE

THION - Nouâtre 02 47 65 23 79

AMBULANCE



JARNOT - Marigny 02 47 58 31 13

CHAMPIGNY Ste Maure 02 47 65 68 06



INFIRMIERES

Nouâtre 02 47 65 22 50

DDT Tours 02 47 70 80 90

TRESORIE Ste Maure 02 47 65 42 15

ASSAD Ste Maure 02 47 65 61 89

ASEPT Ste Maure 02 47 65 67 50

DECHETTERIE

Ports sur Vienne

Horaire d'ouverture

Lundi 14h à 19 h

Mercredi 8h à 12h

Samedi 8h à 12h

Noyant de Touraine 02 47 65 88 27

Collecte des ordures vendredi 13h30



LES COMMERÇANTS ITINÉRANTS

Boulangier

M. NAULEAU 05 49 85 63 03
jeudi, samedi, dimanche

M. PERRAULT 05 49 85 61 75
tous les jours sauf lundi

Boucher

M. BARON 05 49 86 41 71
samedi



Le bourg





Photos Pascal BRUNET